



Accueil » Grand Sud » Haute-Garonne

TERRITOIRE. AFIN D'ASSOIR LA FORCE DU PAYS LAURAGAIS ET D'EXISTER À CÔTÉ DE L'AGGLOMÉRATION TOULOUSAINE

Villefranche-de-Lauragais. Le Scot Lauragais trace sa route jusqu'en 2011

La tenue du dernier comité syndical du Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) Lauragais a permis d'installer ses nouveaux membres avec l'élection de son président, de ses quatre vice-présidents au sein du bureau et de procéder aux différentes délégations au sein du Groupement d'Intérêt Public InterScot et désignations dans les commissions de travail (lire encadré). Une fois sa réélection officiellement proclamée le Président Georges Méric fixa dans son discours d'investiture le cap à suivre jusqu'à l'horizon 2011. Plusieurs étapes décisives viendront animer le calendrier des structures SCOT et Pays. 2008 ouvrira d'ici peu ces « grands chantiers » avec l'intégration définitive de la Communauté de Communes de Revel et du Lauragais audois (la population passera de 31 000 à 80 000 habitants) et s'en suivra la création d'une entité PAYS - SCOT au sein du même syndicat mixte. 2009, 2010 et 2011 verront la rédaction des documents d'orientations générales, la finalisation du projet SCOT, l'approbation du SCOT Lauragais et les poursuites de cette démarche dans la concertation pour

[ne pas subir mais bel et bien maîtriser ses évolutions] . Georges Méric précisa son propos en rappelant que «...nous avons créé le Pays Lauragais pour asseoir une force et exister à côté de l'agglomération toulousaine. Aujourd'hui, grâce à lui et au SCOT nous allons exister dans l'Aire Urbaine de Toulouse, future métropole européenne que nous devons réussir... Avec le binôme SCOT-PAYS, nous allons anticiper les évolutions pour les maîtriser dans la logique particulière de chacun de nos bassins de vie primaires. Cette diversité fera paradoxalement notre originalité et notre unité ». Avant de conclure sur un ton solennel toujours fédérateur : « Durant les deux dernières années nous avons créé l'outil de concertation, de coopération, de partage et cela n'a pas été sans difficulté. Les trois prochaines années seront capitales dans la détermination et la mise en œuvre d'un Lauragais uni, solidaire et dynamique. Je vous invite à relever ensemble ce défi ».

le SCOT Lauragais au crible

Son périmètre

61 communes de Haute-Garonne composent le périmètre du SCOT Lauragais. Il comprend les deux communautés de communes (Coteaux du Lauragais Sud et Cœur Lauragais), les communes du canton de Villefranche-de-Lauragais, de Lanta (à l'exception de Lauzerville et Aigrefeuille), la commune de Caraman et 3 communes du canton de Revel.

Ses compétences

Le SCOT est un nouveau cadre pour planifier le développement des territoires créé par la loi SRU du 13 décembre 2000 (Solidarité Renouvellement Urbain). Il constitue un outil de la politique urbaine et territoriale à l'échelle d'un bassin de vie. Dans un

SCOT, les élus définissent ensemble les orientations permettant l'évolution du territoire dans le respect des objectifs d'un développement durable notamment en matière d'habitat, de commerce, de zones d'activité, de transports. Le SCOT est un document qui fixe à long terme (10 à 20 ans) les orientations générales de l'organisation d'un territoire intercommunal. Il s'efforce donc de tendre vers plus de cohérence, plus de concertation et un développement durable.

Son organisation

La composition du bureau : Président : Georges Méric ; Vice-présidents : Gilbert Hébrard, Marc Mengaud, Louis Palosse, Christian Portet.

Les six commissions de travail : 1 - Autonomie des territoires (économie) : Michel Dutech ; 2 - Intégration des habitants et accès à la ville pour tous (logement, habitat) : Marie Denise Xerri ; 3 - Echanges dans l'aire urbaine et avec les autres territoires (déplacements, transports collectifs...) : Christian Portet ; 4 - Espaces naturels et agricoles, gestion des ressources : Jean-François Pagès ; 5 - Structuration des communautés de communes en cohérence avec les bassins de vie : François Fournier ; 6 - Concertation, communication grand public : Bernard Valette.

► Publié le 20 mai 2008 à 13h19 | Auteur : Laurent Galès